

[Text]

canadien moderne. Le Canada est un pays développé qui, en principe, a à sa portée tous les moyens pour prévenir les accidents. Je trouve que cette situation est carrément honteuse. La souffrance humaine, bien sûr, est énorme, mais les conséquences sont tout aussi lourdes pour l'économie et la productivité au Canada.

Nous allons donc proposer des modifications au Code du travail pour tenter de corriger cette situation alarmante. Il est certain qu'on ne peut pas légiférer complètement l'absence d'accidents au travail, mais nous croyons que nous devons quand même avoir dans le Code du travail des normes minimales de sécurité au travail pour protéger le plus possible les travailleurs canadiens.

Dans notre Budget, plus de 22 millions de dollars ont été consacrés à l'indemnisation des victimes d'accidents du travail en vertu de la Loi sur l'indemnisation des employés de l'État. Chaque année, quelque 30,000 employés du gouvernement canadien, en moyenne, sont victimes d'accidents du travail. Bien que les réclamations soient traitées par les autorités compétentes de la province où travaille l'employé, il reste quand même que c'est Travail Canada qui doit rembourser aux provinces les indemnités versées en vertu de la loi.

• 1125

Je voudrais signaler certains autres domaines d'activité et de préoccupation pour le Ministère, entre autres le travail à temps partiel, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, les crédits pour appuyer les projets visant à accroître la qualité de vie au travail, l'étiquetage des matières dangereuses, l'application des normes internationales du travail, l'ergonomie et les terminaux à écran cathodique, la sécurité dans les mines d'uranium et de charbon et, finalement, une meilleure communication entre les syndicats, le monde des affaires et le gouvernement.

Voilà donc un mandat assez large, assez important qui est exécuté de façon exemplaire, je dirais, par l'ensemble des employés de Travail Canada qui sont répartis non seulement à Ottawa, mais un peu partout à travers le pays, et dont le travail est complété par deux organismes indépendants du gouvernement mais quand même reliés, pour les fins de budget, à notre Ministère, le premier étant le Conseil canadien des relations de travail et le deuxième, le Centre canadien d'hygiène et de santé au travail. Ce sont deux organismes qui, dans leur domaine respectif, jouent un rôle fort important et correspondent à des besoins du milieu du travail canadien.

En terminant mes remarques, monsieur le président, je veux ajouter que les programmes et services mentionnés dans le Budget principal du Ministère représentent une façon souple, compétente et réaliste d'aborder les besoins et les préoccupations légitimes des syndicats, du monde des affaires et du gouvernement. Vous avez devant vous la ventilation en dollars des activités du Ministère, mais j'aimerais vous résumer ces chiffres pour qu'ils figurent dans le procès-verbal.

Il y a les services fédéraux de médiation et de conciliation, 3,653,000 dollars; les services généraux aux travailleurs, 24,426,000 dollars; le soutien du revenu d'adaptation pour les travailleurs, avec un budget de 23,510,000 dollars; le pro-

[Translation]

prevent accidents. I do not hesitate to cite this as a national disgrace. The human suffering involved is, of course, enormous, but the consequences for Canada's economy and productivity are also tremendously serious.

We will therefore propose amendments to the Labour Code to try and correct this alarming situation. Of course, we cannot legislate workplace accidents into oblivion, but we do believe that we nevertheless must have, in the Labour Code, minimum safety standards to protect the Canadian worker as much as possible.

In our Main Estimates, over \$22 million have been allotted for injury compensation for federal government employees under the Government Employees Compensation Act. On average, 30,000 federal government workers are injured on the job every year. Although claims are handled by the provincial compensation authority where the employee works, Labour Canada reimburses the provinces for payments made under the act.

Other areas of activity and concern to the department which I would like to mention include part-time employment, equal pay for work of equal value, funds to support projects to enhance the quality of working life, the labelling of hazardous substances as they affect the workplace, application of international labour standards, ergonomics and VDT's, safety in uranium and coal mines and an expanded process of communication and consultation among labour, business and government.

This is therefore a far reaching and important mandate to which all the employees of Labour Canada apply themselves, not only those in Ottawa, but those across the country; their work is complimented by that of two independent agencies which do, however, have some links with Labour Canada for budgetary purposes: One of these is the Canada Labour Relations Board, and the other, the Canadian Centre for Occupational Safety and Health. These two agencies, each within their respective field, play an important role in relation to needs in the Canadian workplace.

In conclusion, Mr. Chairman, I wish to add that the programs and services which I have outlined in support of my department's Main Estimates represent a comprehensive, responsible and realistic approach to the legitimate needs and concerns of labour, business and government. You have the departmental dollar breakdowns before you. I would, however, like to summarize them for the record.

For the Federal Mediation and Conciliation Service, \$3,653,000; General Labour Services, \$24,426,000; labour adjustment-income support, with a budget of \$23,510,000; the compensation of accidents in the workplace has a budget of